



Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez en 2018 dans l'une des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro correspondant à votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez cette annexe.

Vous étiez couvert pendant toute l'année par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447)

- auquel vous aviez adhéré; 14
- auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré. 16

Vous avez reçu pendant toute l'année des prestations d'assistance sociale. 18

Votre conjoint fournit les renseignements vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation. 20

Vous étiez pendant toute l'année

- dans la situation décrite à la ligne 53 ci-dessous; 22
- dans la situation décrite à la ligne 55 ci-dessous; 24
- dans la situation décrite à la ligne 56 ci-dessous. 26

Vous êtes né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1953, vous n'aviez pas de conjoint en 2018, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 10 102 \$<sup>1</sup>. 27

Vous êtes né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1953, vous aviez un conjoint pendant toute l'année, votre conjoint est né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1953, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 6 051 \$<sup>1</sup>. 28

Vous êtes né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1953, vous aviez un conjoint pendant toute l'année,

- votre conjoint est né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1958, mais après le 31 décembre 1953, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 5 585 \$<sup>1</sup>; 29

- votre conjoint est né après le 31 décembre 1958, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 9 442 \$<sup>1</sup>. 31

Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2018, et le montant de la ligne 275 de votre déclaration ne dépasse pas 16 120 \$. 32

Vous êtes né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1953 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 33 de la ligne 447 du guide. 33

Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2018, et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint ne dépasse pas 26 120 \$. 34

Vous êtes né en 1953 et vous remplissez les conditions mentionnées à la situation 35 de la ligne 447 du guide. 35

1. De plus, vous avez bénéficié de la gratuité des médicaments toute l'année en raison de la somme que vous avez reçue à titre de supplément de revenu garanti (SRG).

## A Revenu servant à calculer la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration	36	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2018	+	
Additionnez les montants des lignes 36 et 37.	=	

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, inscrivez **26 120 \$**; sinon inscrivez **16 120 \$**. 41

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2018 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez **3 410 \$**. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez **6 560 \$**. 42

Si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2018 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez **10 000 \$**. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez **13 410 \$**. 44

Montant de la ligne 41 plus, s'il y a lieu, celui de la ligne 42 ou 44 46

Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation. **Revenu servant à calculer la cotisation** = 48

## B Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

### 1 Vous En 2018, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes ?

Si oui, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.	50	<input type="checkbox"/>	<b>Oui</b>	<input type="checkbox"/>	Janvier
Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	51	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Février
Vous receviez des prestations d'assistance sociale ou des prestations du Programme objectif emploi.	52	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Mars
Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié.	53	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Avril
Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, vous fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.	54	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Mai
Vous étiez un Indien inscrit au registre d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) ou un Inuit reconnu par ce ministère.	55	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Juin
Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.	56	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Juillet
Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.	57	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Août
Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue avant vos 18 ans. Consultez le guide à la ligne 447.	58	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Septembre
Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie «Autres situations».	59	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Octobre

Nombre de mois cochés de janvier à juin 60 + Nombre de mois cochés de juillet à décembre 61 = Additionnez les nombres des cases 60 et 61. 62

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint.

Voyez la suite à la page suivante.



